

Indiquer dans la délibération, « *Je vous propose de suivre l'avis de la commission de votre commission Environnement-Développement Durable* », amène à faire croire aux membres du conseil municipal que nous avons choisi cette convention.

Un peu moins d'une heure avant le début de la commission, nous avons reçu une convention toute prête. Notre colistière, madame L'Huilier, s'est étonnée de cette pratique qui n'était pas ce à quoi elle s'attendait. Notre colistière pensait qu'il était du rôle de la commission d'établir les termes de la convention. Il lui a été répondu « *que c'était pour faire avancer le travail* ».

Notre colistière s'était attachée à faire des recherches de son côté afin d'aider la commission à faire des choix. Ainsi, elle avait pris attache avec deux associations locales (*L'une dirigée par madame Delon de Haute-Vigneulles, l'autre par madame Géronimus de Flérange*). Les deux étaient partantes pour gérer la stérilisation des chats de la commune de Faulquemont. L'avantage de deux associations avait pour mérite de faire appel à l'une ou l'autre selon leur disponibilité. Madame Géronimus étant à la retraite aurait été d'une grande aide pour madame Delon très active professionnellement.

Notre colistière a proposé comme lieu idéal pour laisser les chats en « convalescence », un bâtiment non utilisé et appartenant à la commune, la grange Bourgeois, derrière l'hôtel dans la vieille ville ; à charge des services techniques l'aménagement du local en fonction des besoins de(s) associations, mise en place de tables, plans de travail, étagères réformées ...des bénévoles seraient prêts à s'investir à côté de(s) associations... Il lui a été répondu que cette maison était destinée à être vendue. Rien n'empêchait d'utiliser celle-ci dans le cadre d'une convention précaire.

Madame L'huilier suggérerait une convention avec plusieurs cabinets vétérinaires, si un ne pouvait pas répondre à la demande, on pouvait se rabattre sur un second.

Madame L'huilier faisait remarquer qu'un partenariat avec une association a été signée avec la commune de Morhange (*un peu moins de 3500 habitants, Faulquemont plus de 5500 habitants*), Morhange a prêté un terrain et alloué un budget de 2500€ pour 2000€ à Faulquemont.

Il lui a été répondu que l'association de madame Delon percevrait également 500€ au titre du fonctionnement. Ces 500€ sont destinés à des frais de nourriture, achat de cages de piégeage, de transport... et ne pouvaient pas être affectés à la stérilisation.

Ainsi, donc la commission n'a fait que « acter » une convention qu'elle n'a pas aidé à rédiger.

La priorité pour nous étant d'avoir enfin une campagne de stérilisation, d'identification de nos « chats dits libres », méthode efficace et moralement plus acceptable, il va de soi que l'on ne peut pas être contre une convention que l'on espère et demande depuis bien longtemps, mais l'on aurait pu faire mieux.